

des Confrères , dans son zèle pour sa communauté , refusa de consacrer des hosties pour donner la communion à de pieuses personnes qui voulaient, par dévotion , recevoir l'eucharistie dans la chapelle des Pénitents , et qu'il leur fit dire d'aller communier dans l'église des Carmes. Eloigner les fidèles de la chapelle , c'était en enlever les aumônes , si nécessaires au maintien de l'œuvre ; voilà ce que comprenait fort bien , dans l'intérêt de son ordre , le P. Carme , aumônier de la confrérie des Pénitents.

Un autre de ces religieux alla jusqu'à s'approprier le prix des messes apportées en sa présence. A qui se plaindre ? le prieur des Carmes était l'aumônier des Pénitents !

C'est en vain que les Confrères voulurent se soustraire à cette inquiétante servitude de tous les jours. Ils ne purent obtenir leur liberté à aucun prix. Il ne leur restait qu'un moyen d'échapper aux vexations de leurs irrévocables aumôniers ; c'était d'abandonner la partie du terrain sur laquelle était bâtie la chapelle , mais où en élever une autre et avec quels fonds ! Et puis, que d'obstacles dans le sein même de la société ! La plus grande partie des Confrères se confessait à l'aumônier qui leur inspirait des sentiments très-favorables aux intérêts de l'Ordre , mais fort peu à ceux de la compagnie. Toutes ces tracasseries menaçaient de devenir funestes à l'institution, en ce qu'elles pouvaient désunir les confrères ou éteindre leur zèle. Les pauvres prisonniers qui gémissaient dans les fers , et qui n'avaient d'autres ressources que dans les charités des Pénitents , pouvaient en devenir les tristes et innocentes victimes.